Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud

Paroisse de La Sarraz

Maison de paroisse

Contrat de location

Jour et date de la location : ……

Heures : de …… à ……

Locataire, nom et prénom : ……

Téléphone : ……

Adresse : ……

Mail : ……

***** IBAN de votre compte : ……

Contrat envoyé le……..reçu le……

Mode de paiement : ❒ Banque Raiffeisen Morges Venoge,
CH41 8080 8009 7859 8996 3
Paroisse de La Sarraz, 1315 La Sarraz
location de la maison de paroisse + date de location

❒ comptant

Remise de la clé : …..…… Signature :……

Retour de la clé : …….. *(dans la boîte aux lettres des Pellet)*

Prix de la location :	matinée (8h à 12h)	CHF 60.-
	après-midi (14h à 18h)	CHF 60.-
	soirée (20h à 24h)	CHF 60.-
	journée **ou** après-midi et soirée	CHF 120.-
	journée **et** soirée	CHF 150.-
	week-end	CHF 250.-
***** Caution pour nettoyage	*(si contrôle en ordre*	
restituée sur votre compte la semaine suivante)		CHF 30.-

Prix de votre location : ……

Prière de prendre note du règlement au verso qui fait partie intégrante de ce contrat

Date et signature du locataire : ……..….

Signature de la personne responsable de la paroisse : ……...

Personnes de contact pour la location de la salle : Antoinette et Bertrand Pellet, rte de la Piscine 11, 1315 La Sarraz, 021 866 65 45, mail : pellet.a@bluewin.ch

11.1.2019

Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud

Paroisse de La Sarraz

Maison de paroisse
Règlement

11.01.2019

Pour toute location occasionnelle de la maison de paroisse, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

1. Le paiement se fait avant la location, à la remise de la clé en cas de paiement au comptant.
2. L'adulte signataire du contrat de location est responsable du bon déroulement de celle-ci, même s'il n'est pas présent tout au long de sa durée.
3. Il s'assure du respect des lieux et d'un niveau sonore qui n'incommode pas le voisinage. Il s'engage à faire respecter l'heure de clôture de la salle.
4. Il s'assure que tout liquide renversé sur le sol soit immédiatement épongé.
5. Il est responsable de la remise en état des lieux le jour même de la location, et signale tout dommage éventuel à la personne lui ayant remis la clé.
6. Suite au contrôle par le concierge, tout nettoyage supplémentaire sera facturé CHF 30.- l'heure ; les poubelles oubliées et les dégats non signalés seront également facturés.
7. Il est strictement interdit de fumer dans tous les locaux (cendrier extérieur).

En cas de perte de la clé, un forfait de CHF 50.00 sera exigé.
Lors d'annulation d'une réservation définitive, une dédite sera facturée aux conditions suivantes :

moins de 20 jours avant la date réservée	**20%**	de la location,
moins de 10 jours avant la date réservée	**80%**	de la location.

Marche à suivre pour la remise en état des lieux

Linges de vaisselle dans un tiroir de la cuisine, tout le matériel de nettoyage dans l'armoire bleue du hall.
Ranger et nettoyer la cuisine (plans de travail et de cuisson, évier).
Nettoyer les deux toilettes (papier WC en réserve dans l'armoire du hall).
Nettoyer, plier et empiler les tables à l'envers sur le chariot, laisser les deux tables vertes à gauche. Laisser 15 chaises rangées dans les bords de la salle.
Aspirer le hall et les paillassons ; balayer la cuisine et la salle, puis passer la serpillère microfibre humide (mouvements dans le sens du parquet) ; étendre les linges et serpillères microfibres utilisés sur le séchoir à disposition dans le hall.
Positionner les chauffages de la salle entre 2 et 3 avant de partir en hiver, sur 1 au printemps et en automne (arrêtés en été) ; chauffages des WC sur le minimum.
Fermer toutes les fenêtres et éteindre toutes les lumières avant de partir.
Emporter les poubelles, au passage vider le cendrier extérieur.

Personnes de contact pour la location de la salle : Antoinette et Bertrand Pellet, rte de la Piscine 11, 1315 La Sarraz, 021 866 65 45, mail : pellet.a@bluewin.ch